

La Tribune Saintannoise
Association loi 1901
22, rue des prunelliers
56400 SAINTE-ANNE D'AURAY

Le 27 juin 2016

&

Monsieur Yvan JOUNOT et Erwan THOMAS
Elus municipaux
Sainte-Anne d'Auray

A monsieur le maire
Mairie de Sainte-Anne d'Auray
10 place Nicolazic
56400 SAINTE-ANNE D'AURAY

Objet : Réhabilitations du lavoir de Sainte-Anne d'Auray et du Chemin de Croix

Type : Lettre ouverte

Copie par mail à :

- Monsieur Philippe LE RAY : Président AQTA
- Monsieur Michel ALLONNEAU (Lavoirs de France)
- Monseigneur CENTENE : Evêque de Vannes
- Père GUILLEVIC : Recteur de Sainte-Anne d'Auray

Monsieur le maire,

En l'absence de réponse de votre part suite à notre courrier de 2014 au sujet du lavoir (cf pièce jointe), la Tribune Saintannoise et les deux élus d'opposition aspirent à réitérer la proposition de réhabiliter, sans attendre, ce patrimoine de notre commune. Nous y ajoutons la réhabilitation du Chemin de Croix qui dort, sans aucune protection et depuis de nombreuses années, au niveau des services techniques.

Le patrimoine, comme les commémorations, conserve les mémoires. En ce sens, il est important que le lavoir de Sainte-Anne d'Auray, de 1883, retrouve pleinement sa place au sein de notre commune. Ceci étant, l'absence de réponse depuis deux ans sur ce sujet pourrait laisser penser que vous ne lui portez que peu d'intérêt.

Aussi, considérant que vous prônez le tourisme comme un atout majeur, la réhabilitation du lavoir et du Chemin de Croix constituerait une action concrète envers deux patrimoines propices au tourisme culturel, religieux, spirituel...

Suite à la parution de la dernière tribune, des saintannois nous ont conseillés de solliciter les chantiers d'insertions Nature et Patrimoine de la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique. **Ces chantiers, financés en partie par le Fonds Social Européen (FSE),** ont pour objectif, entre autre, le soutien aux 24 communes de l'AQTA dans la préservation, la revalorisation, **la restauration de leur patrimoine naturel et bâti** (chemins, fontaines, **lavoirs**, mégalithes...) tout en favorisant l'insertion socio-professionnelle et le retour à l'emploi de personnes peu qualifiées ou en situation d'exclusion sociale et/ou professionnelle.

A multiples reprises, nous avons attesté que certaines actions permettraient, à moindre coût, de redévelopper le dynamisme touristique sur la commune pour offrir aux saintannois des retombées directes. L'esthétique de

l'environnement, par exemple, est un des indicateurs fondamentaux d'endroits où il fait bon vivre. Travailler avec les chantiers d'insertion Nature et Patrimoine serait, selon nous, une action gagnant/gagnant, que la commune de Sainte-Anne d'Auray se doit d'effectuer. De plus, ces chantiers disposent d'un véritable savoir-faire et d'une expertise reconnue, garantissant la qualité de leur travail.

Nous pensons qu'il est urgent de réhabiliter le lavoir à son lieu d'origine. Nous pensons que redonner vie au Chemin de Croix, en collaboration avec les instances du sanctuaire, accentuerait l'envie des touristes et pèlerins de revenir et de rester sur notre commune. Le Chemin de Croix, positionné stratégiquement et mis en valeur par un fléchage de qualité, inciterait les visiteurs à découvrir plus avant ce haut lieu de pèlerinage.

Sans vouloir imposer de conclusion, il nous semble qu'un des endroits propices à son exposition serait entre la statue du parc et la Stèle des marins. Cela compléterait un cheminement qui unirait le lavoir, la nécropole, la Stèle, l'espace Jean-Paul II. Il permettrait un équilibre avec d'un côté ce Chemin de Croix et de l'autre l'espace Jean Paul II.



Schéma de type plan de masse « Lavoir et Chemin de Croix »

Nous sommes persuadés que la présidence de l'AQTA sera sensible à cette proposition et, nous l'espérons, l'accueillera avec une écoute attentive, consciente de l'importance de Sainte-Anne d'Auray sur le territoire.

En conclusion, nous vous prions de bien vouloir porter un intérêt sur ces patrimoines et actionner les leviers pour mettre sur la table des réflexions nos deux propositions.

Persuadés de l'attention particulière que vous porterez à notre demande, veuillez accepter, monsieur le maire, nos respectueuses salutations.

M. Nicolas VEST
Le président « LTS »

M. Yvan JOUNOT & M. Erwan THOMAS
Elus municipaux